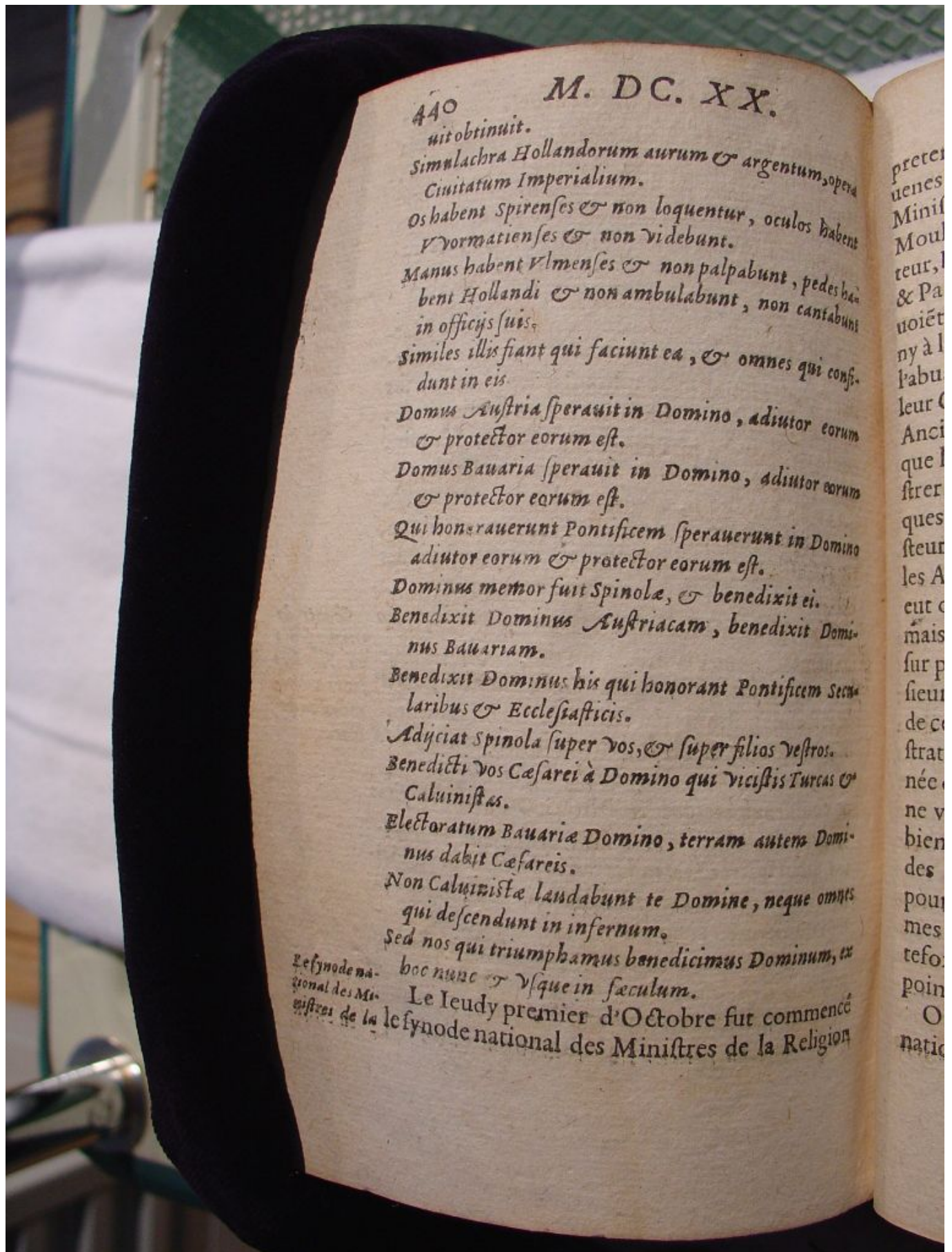
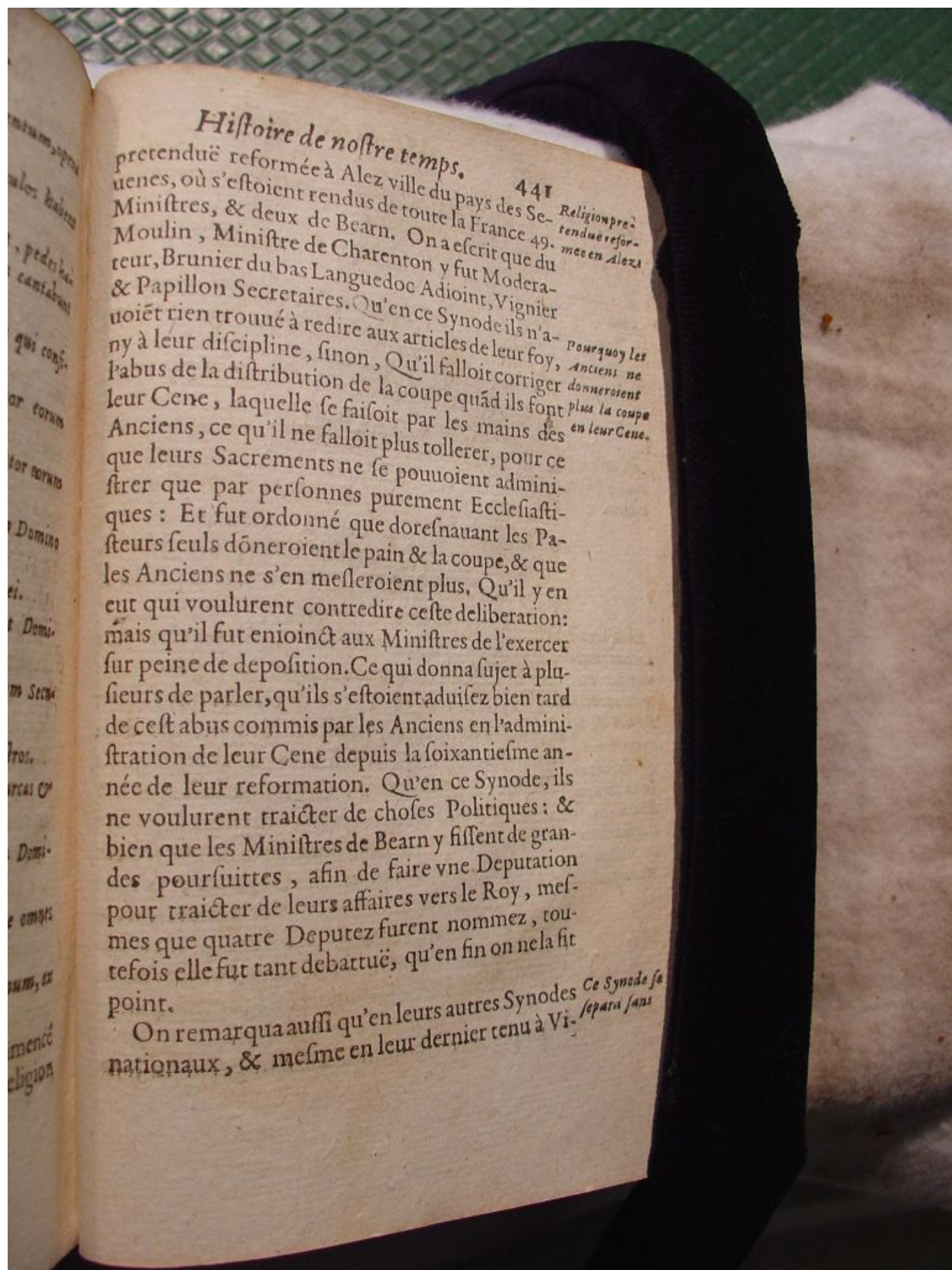


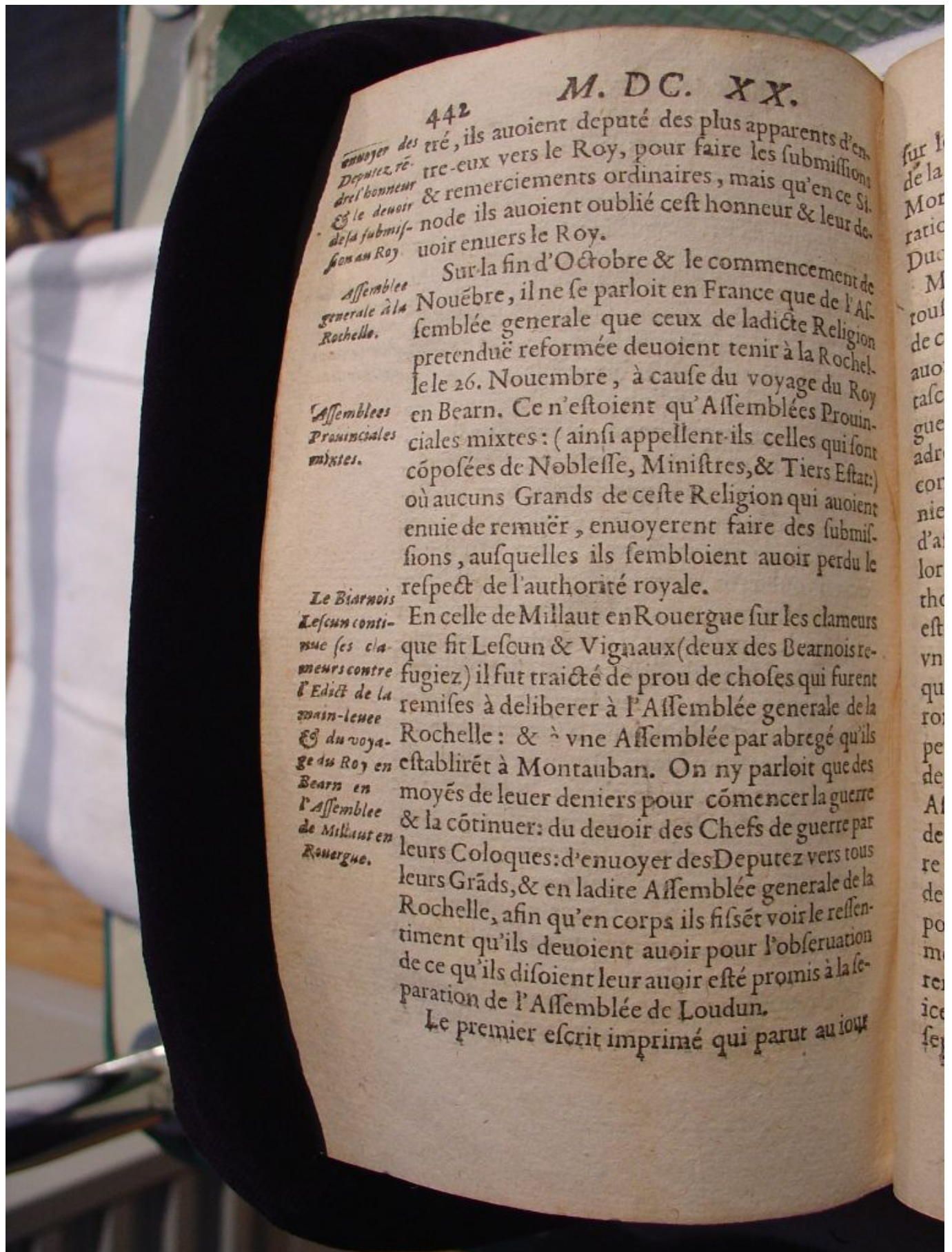
1620_440.jpg



1620_441.jpg



1620_442.jpg



1620_443.jpg

Histoire de nostre temps.

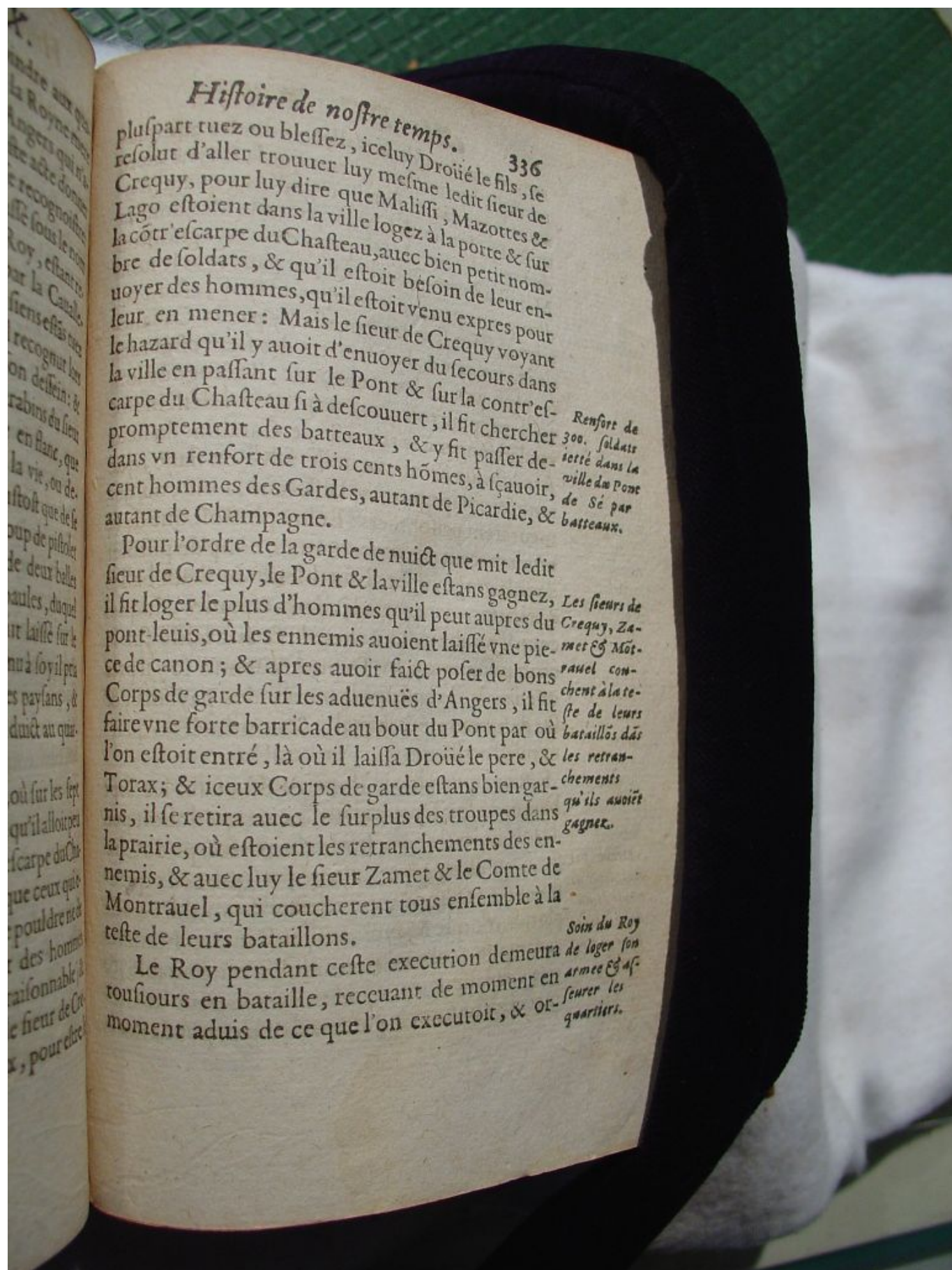
443

sur le voyage du Roy en Bearn, & l'Assemblée de la Rochelle, fut ceste lettre de M. du Pleffis Mornay (qui s'estoit employé pour ladite separation de l'Assemblée de Loudun) adressée au Duc de Montbason.

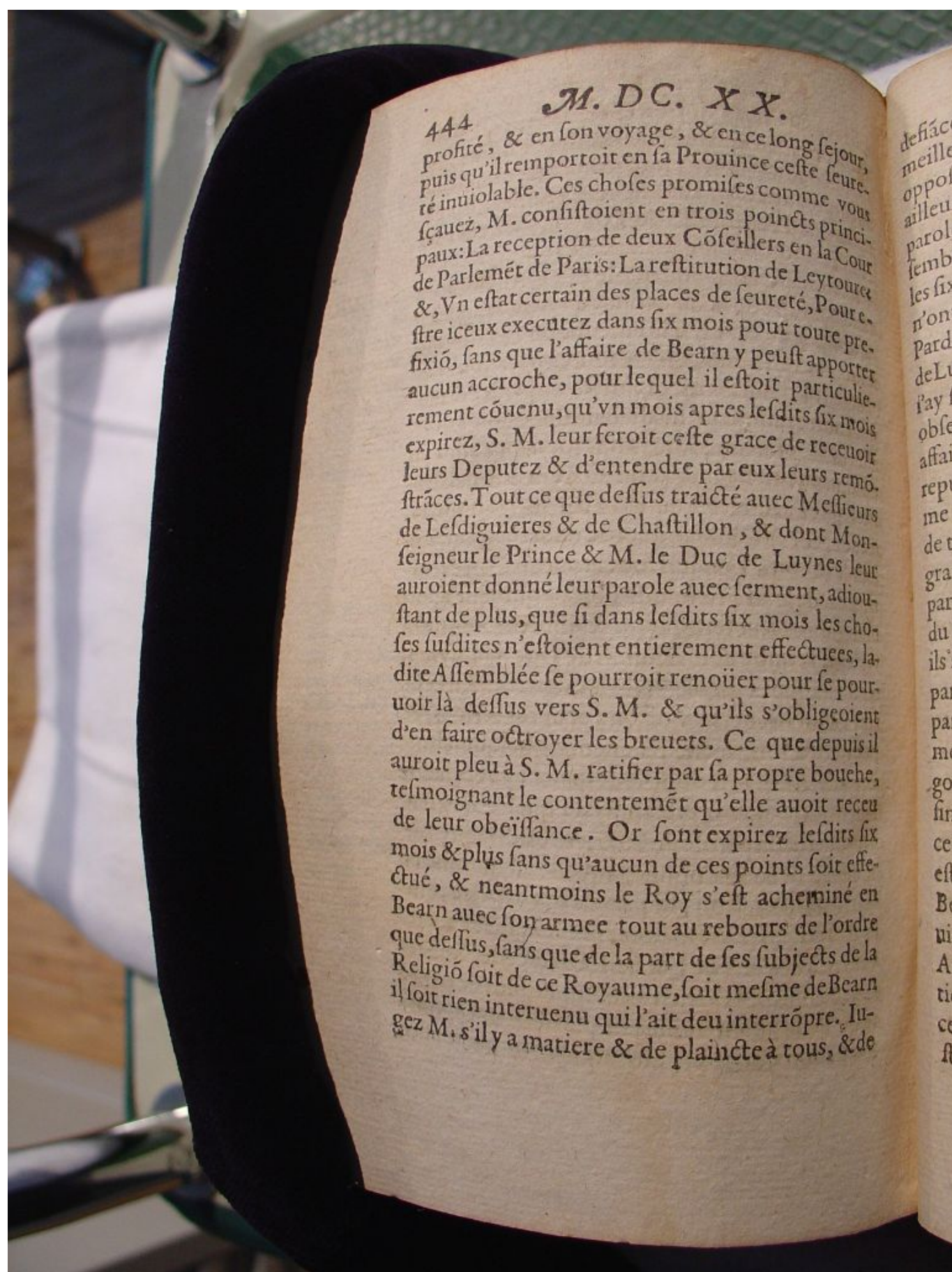
Monfieur, i'ay pensé que le zeile que vous auez toujours monstre au seruice du Roy & au bien de cest Estat, & que l'honneur que i'ay de vous auoir pour tesmoin, qu'en toutes occasions i'ay tasché d'y rendre, me doiuent dispenser d'aller autre raison qui m'ait deu esmouuoir à vous adresser la presente: Vous vous souuenez assez du commandement expres qu'au mois d'Auril dernier passé, ie receu du Roy par vostre bouche, d'asseurer l'Assemblée de ceux de la religion, qui lors se tenoit à Loudun sous la permission & autorité de sa Majesté, que tout ce qui leur auoit esté promis leur seroit tenu & effectué iusques à vn iota. A quoy adioustoit M. le Duc de Luynes, que puis que sa parole y estoit interuenüe, il la feroit valoir breuers: Voilà les propres termes, & peut estre sonnoient-ils encore quelque chose de plus. Aussi tost donc ie despeschay vers ladite Assemblée, leur representay de quel poids leur deuoit estre la parole du Roy, mesmes la premiere qu'il leur auoit donnée, laquelle estant mise en deuë consideration, fit pancher la balance, emporta toutes les difficultez, sur lesquelles autrement on s'arrestoit, & fit resoudre vn chacun à renoncer à toutes autres cautions pour se tenir à icelle seule, dont s'ensuiuit peu de iours apres la separation de chaque Deputé, pësant auoir assez

*Lettre de M.
du Pleffis à
M. le Duc de
Montbason
sur l'Assemblée
de la Ro-
chelle.*

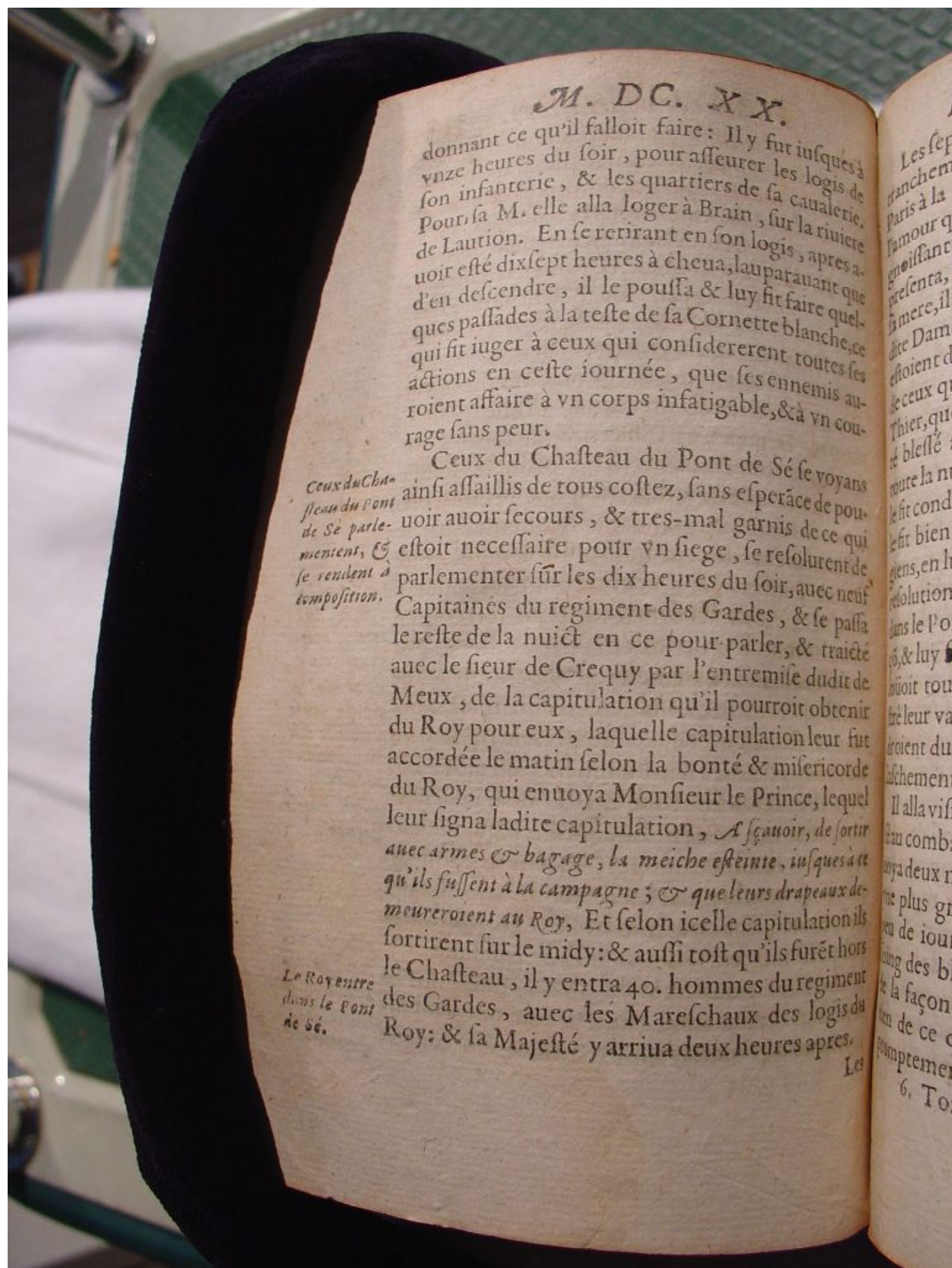
1620_336_1.jpg



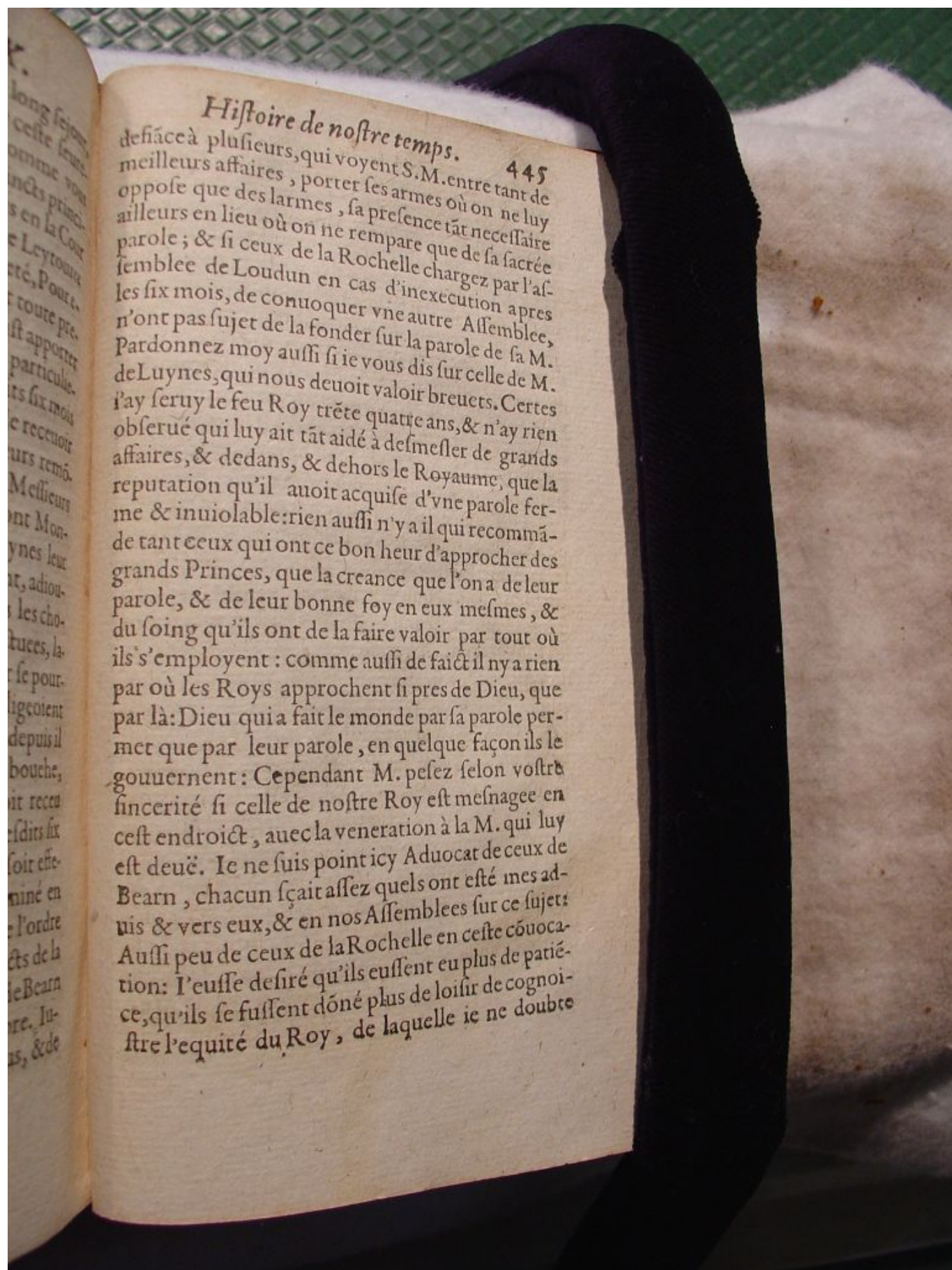
1620_444.jpg



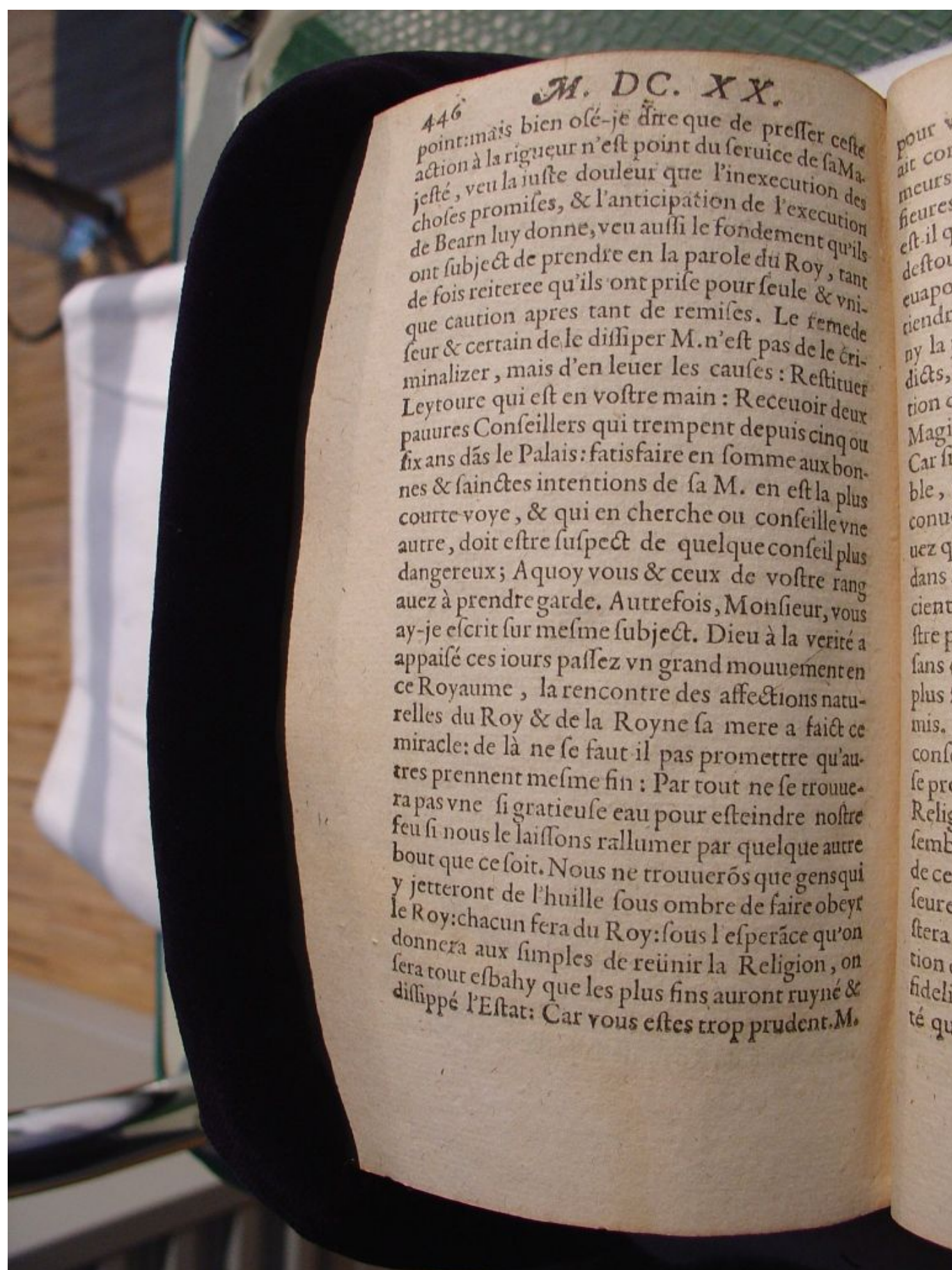
1620_336_2.jpg



1620_445.jpg



1620_446.jpg



446
M. DC. XX.
 point: mais bien osé-je dire que de presser ceste
 action à la rigueur n'est point du service de sa Ma-
 jesté, veu la iuste douleur que l'inexecution des
 choses promises, & l'anticipation de l'execution
 de Bearn luy donne, veu aussi le fondement qu'ils
 ont subiect de prendre en la parole du Roy, tant
 de fois reiteree qu'ils ont prise pour seule & vni-
 que caution apres tant de remises. Le remede
 seur & certain de le dissiper M. n'est pas de le cri-
 minalizer, mais d'en leuer les causes: Restituer
 Leytoure qui est en vostre main: Recevoir deux
 pauvres Conseillers qui trempent depuis cinq ou
 six ans dās le Palais: fatisfaire en somme aux bon-
 nes & saintes intentions de sa M. en est la plus
 courte voye, & qui en cherche ou conseille vne
 autre, doit estre suspect de quelque conseil plus
 dangereux; Aquoy vous & ceux de vostre rang
 auez à prendre garde. Autrefois, Monsieur, vous
 ay-je escrit sur mesme subiect. Dieu à la verité a
 appaisé ces iours passez vn grand mouuement en
 ce Royaume, la rencontre des affections natu-
 relles du Roy & de la Royne sa mere a faict ce
 miracle: de là ne se faut il pas promettre qu'au-
 tres prennent mesme fin: Par tout ne se trouue-
 ra pas vne si gracieuse eau pour esteindre nostre
 feu si nous le laissons rallumer par quelque autre
 bout que ce soit. Nous ne trouuerōs que gens qui
 y jetteront de l'huile sous ombre de faire obeyr
 le Roy: chacun fera du Roy: sous l'esperāce qu'on
 donnera aux simples de reünir la Religion, on
 fera tout esbahy que les plus fins auront ruyne &
 dissipé l'Estat: Car vous estes trop prudent. M.

1620_447.jpg

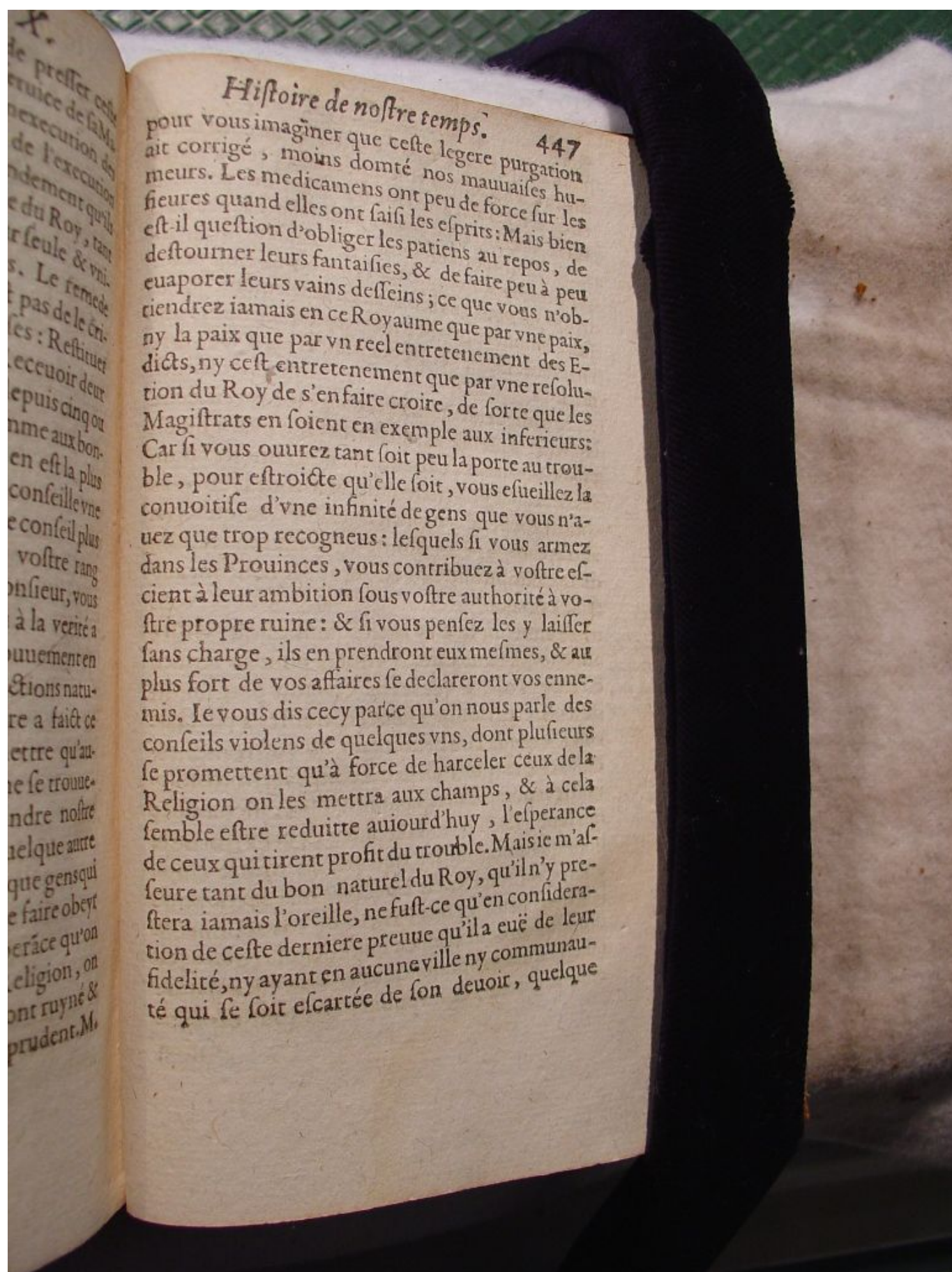


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan